



RAPPORT DU MAIRE

Adstockois, Adstockoises,

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je me dois de vous faire rapport annuellement des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant. Je commenterai donc les états financiers non consolidés de la Municipalité pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2021 et ferai part des indications préliminaires du présent exercice et de la rémunération des membres du conseil.

1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Le budget 2021 qui a été adopté le 14 décembre 2020 était de 6 129 255 \$. Selon les états financiers non consolidés pour l'année se terminant au 31 décembre 2021, les revenus ont été de l'ordre de 6 657 070 \$ et les charges totales (sans l'amortissement des immobilisations) de 5 464 693 \$.

Ainsi, en tenant compte des divers éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette à long terme et différentes affectations), l'excédent de fonctionnement est de 522 385 \$. Après avoir affecté les montants aux réserves de secteur et pour les projets futurs, le surplus non affecté accumulé de la Municipalité se chiffre à 452 064 \$.

Un peu plus de 70% des revenus proviennent de la taxe foncière et près de 35% des dépenses sont attribuables à la voirie. Il faut se rappeler que le réseau routier municipal est constitué de plus de 200 kilomètres de route. Le remboursement de la dette à long terme est de 353 043 \$ et les frais de financement de la Municipalité se situent à 4% des dépenses de fonctionnement. L'endettement total net à long terme est de 8 808 484 \$ dont près du tiers est attribuable directement aux secteurs, faisant suite aux investissements réalisés pour les réseaux d'aqueduc et d'égout. L'excédent accumulé de la Municipalité d'Adstock s'élève à 21 083 409 \$.

2. LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La vérification fut effectuée par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton au mois de février 2022. À leur avis, ces états financiers représentaient fidèlement les résultats des opérations de la Municipalité pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2021 ainsi que sa situation financière constatée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec. Le rapport du vérificateur externe a été déposé en séance publique le 9 mai et les états financiers vérifiés font l'objet d'une présentation dans l'édition de L'Arrivage de juillet-août et sur le site Internet de la Municipalité.

3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DU PRÉSENT EXERCICE

Pour l'année 2022, la Municipalité dispose d'un budget de 6 358 798 \$. En date de la fin du mois de mai, les opérations se déroulaient sensiblement comme prévu. Cependant, vu le contexte économique, l'équipe municipale demeure vigilante et fera les choix nécessaires afin de préserver un résultat équilibré.

4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les émoluments des élus municipaux sont régis par un règlement adopté en vertu de la « *Loi sur le traitement des élus municipaux* ». Les rémunérations et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal sont détaillées ainsi pour l'année 2022 :

	Rémunération de base	Allocation de dépenses
Maire	17 910.84 \$	8 955.48 \$
Conseiller	5 970.24 \$	2 985.12 \$
Rémunération additionnelle par séance (conseil, préparatoire, travail)		
Maire	179.11 \$	89.56 \$
Conseiller	59.71 \$	29.86 \$

CONCLUSION

Nous prenons soin d'administrer les affaires municipales en fonction de l'intérêt collectif. Nous soutenons les initiatives qui permettent d'animer et dynamiser notre communauté. Nous tentons de répondre aux besoins exprimés par nos différents milieux de vie et ce, dans la capacité de nos moyens. Je désire en terminant souligner le dynamisme et la qualité du travail de nos employés(es) qui contribuent à faire croître notre Municipalité. Nous vous remercions pour votre écoute et votre confiance.